

**FINANCES****Demandes de financements auprès du Préfet de la région Ile-de-France dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local pour les opérations :**

- extension de l'école Anton Makarenko
- extension du Centre municipal de santé Fanny Dewerpe
- réhabilitation thermique du bâtiment Foyer de jeunes travailleurs Louis Bertrand

**EXPOSE DES MOTIFS  
COMMUN**

L'article 159 de la loi de finances pour 2016 prévoit une dotation budgétaire de soutien à l'investissement du bloc communal. Cette aide est composée de deux enveloppes différentes pour un montant global de 800 millions € : 500 millions € étant consacrés à « de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités » ; 300 millions € étant dédiés « au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs centres » et concernent les communes de moins de 50 000 habitants.

La circulaire du Premier Ministre du 15 janvier 2016 précise notamment que le fonds de 500 millions € soutiendra les projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Elle précise également que les projets éligibles doivent pouvoir être engagés rapidement, l'Etat souhaitant pouvoir engager les crédits avant la fin de l'année afin d'apporter une aide rapide à l'investissement local.

Les préfets de région sont chargés d'attribuer les subventions au titre des deux enveloppes.

La région Ile-de-France dispose pour sa part de 90,9 millions € au titre de l'enveloppe de 500 millions €.

La ville d'Ivry-sur-Seine entend solliciter dans un premier temps ce fonds, pour favoriser le financement des opérations suivantes :

- l'extension de l'école Anton Makarenko : le projet d'extension de ce groupe scolaire s'inscrit dans un contexte urbain en mutation, du fait des nombreux projets de logements prévus sur la ZAC du Plateau, mais aussi dans le tissu pavillonnaire du Petit Ivry. Il répond aux objectifs de développement d'équipements publics rendu nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite puisqu'à l'issue des travaux l'école sera accessible en élémentaire comme en maternelle, à l'amélioration thermique des bâtiments puisque cet équipement sera raccordé au réseau de chaleur.

- l'extension du Centre municipal de santé Fanny Dewerpe : le CMS assure différentes missions de soins et de prévention à l'intention des habitants de la commune. Bien desservi et facilement identifiable au cœur de la ville, le CMS offre aux patients une situation géographique idéale, exprimant physiquement son ouverture sur la ville. Il a pour vocation de faciliter l'accès aux soins pour la population de la ville. Aussi, il est conçu dans une approche globale de la santé qui intègre les dimensions physiques, sociales et affectives des personnes.

Les travaux envisagés répondent à des aménagements du fait d'une population croissante, à l'objectif d'accessibilité de l'équipement pour les personnes à mobilité réduite, aux efforts de rénovation thermique puisque les bâtiments existants feront l'objet d'une rénovation constituée par l'isolation des combles et le remplacement des menuiseries extérieures.

- la réhabilitation thermique du bâtiment Foyer de jeunes travailleurs Louis Bertrand : les travaux permettront la mise en conformité des logements. Par ailleurs, un audit énergétique, réalisé selon le cahier des charges de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), a permis de visualiser le potentiel d'économies d'énergie en fonction des travaux. La Ville a voulu une performance très importante de la qualité thermique de ce bâtiment de logements datant des années 60. Les travaux engagés permettront d'atteindre une performance énergétique inférieure à 104 kWh/m<sup>2</sup>/an, qui est le seuil des bâtiments basse consommation (BBC) en rénovation.

En conséquence, je vous propose d'approuver la réalisation de ces projets et de solliciter à ce titre tous les financements envisageables auprès du Préfet de Région au titre du fonds de soutien à l'investissement local mais également auprès tout autre financeur potentiel.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

P.J. : - plans de financement prévisionnels

## **FINANCES**

### **2A) Demandes de financements auprès du Préfet de la région Ile-de-France dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local pour l'extension de l'école Anton Makarenko**

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi de finances 2016 et notamment son article 159 qui prévoit une dotation budgétaire de soutien à l'investissement du bloc communal,

vu la circulaire n°5835/SG du Premier Ministre à l'attention des Préfets de Région en date du 15 janvier 2016 relative au soutien à l'investissement public local,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine porte de nombreux projets d'investissement pour améliorer la qualité du service public et contribuer à la transition énergétique à travers la mise aux normes des équipements publics, la construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,

considérant que le projet d'extension de l'école Anton Makarenko peut être engagé rapidement et répond à plusieurs critères d'éligibilité prévus par la circulaire du 15 janvier 2016,

vu le plan de financement prévisionnel de l'opération, ci-annexé,

vu le budget communal,

**DELIBERE**  
à l'unanimité

**ARTICLE 1** : APPROUVE la mise en œuvre du projet d'extension de l'école Anton Makarenko à Ivry-sur-Seine.

**ARTICLE 2** : SOLLICITE auprès du Préfet de la région Ile-de-France le financement à hauteur de 1 905 000,00 € du projet d'extension de l'école Anton Makarenko dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, conformément au plan de financement prévisionnel, ci-annexé.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ce financement et de tout autre financement potentiel ainsi qu'à signer tout document dans ce cadre.

**ARTICLE 4 :** DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 14 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 14 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016

## **FINANCES**

### **2B) Demandes de financements auprès du Préfet de la région Ile-de-France dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local pour l'extension du Centre municipal de santé Fanny Dewerpe**

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi de finances 2016 et notamment son article 159 qui prévoit une dotation budgétaire de soutien à l'investissement du bloc communal,

vu la circulaire n°5835/SG du Premier Ministre à l'attention des Préfets de Région en date du 15 janvier 2016 relative au soutien à l'investissement public local,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine porte de nombreux projets d'investissement pour améliorer la qualité du service public et contribuer à la transition énergétique à travers la mise aux normes des équipements publics, la construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,

considérant que le projet d'extension du Centre municipal de santé Fanny Dewerpe peut être engagé rapidement et répond à plusieurs critères d'éligibilité prévus par la circulaire du 15 janvier 2016,

vu le plan de financement prévisionnel de l'opération, ci-annexé,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la mise en œuvre du projet d'extension du Centre municipal de santé Fanny Dewerpe à Ivry-sur-Seine.

**ARTICLE 2 :** SOLLICITE auprès du Préfet de la région Ile-de-France le financement à hauteur de 1 363 000,00 € du projet d'extension du Centre municipal de santé Fanny Dewerpe à Ivry-sur-Seine dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, conformément au plan de financement prévisionnel ci-annexé.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ce financement et de tout autre financement potentiel ainsi qu'à signer tout document dans ce cadre.

**ARTICLE 4 :** DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 14 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 14 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016

## **FINANCES**

### **2C) Demandes de financements auprès du Préfet de la région Ile-de-France dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local pour la réhabilitation thermique du bâtiment Foyer de jeunes travailleurs Louis Bertrand**

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la loi de finances 2016 et notamment son article 159 qui prévoit une dotation budgétaire de soutien à l'investissement du bloc communal,

vu la circulaire n°5835/SG du Premier Ministre à l'attention des Préfets de Région en date du 15 janvier 2016 relative au soutien à l'investissement public local,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine porte de nombreux projets d'investissement pour améliorer la qualité du service public et contribuer à la transition énergétique à travers la mise aux normes des équipements publics, la construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,

considérant que le projet de réhabilitation thermique du foyer de jeunes travailleurs Louis Bertrand peut être engagé rapidement et répond aux critères d'éligibilité prévus par la circulaire du 15 janvier 2016,

vu le plan de financement prévisionnel de l'opération, ci-annexé,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la mise en œuvre du projet de réhabilitation thermique du bâtiment Foyer de jeunes travailleurs Louis Bertrand à Ivry-sur-Seine.

**ARTICLE 2 :** SOLLICITE auprès du Préfet de la région Ile-de-France le financement à hauteur de 435 000,00 € du projet de réhabilitation thermique du bâtiment Foyer de jeunes travailleurs Louis Bertrand à Ivry-sur-Seine dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, conformément au plan de financement prévisionnel ci-annexé.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ce financement et de tout autre financement potentiel ainsi qu'à signer tout document dans ce cadre.

**ARTICLE 4 :** DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 14 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 14 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016